

La décentralisation

1982 - 2015

en 3 actes

Acte I

1982

Suppression de la tutelle de l'Etat sur les collectivités locales. Pouvoir exécutif attribué aux présidents des assemblées départementales et régionales.

1984

Statut de la fonction publique territoriale

1986

Election des conseils régionaux au suffrage universel direct

1999

Création des communautés d'agglomération pour les ensembles de plus de 50000 habitants

2003

Principe de la décentralisation inscrit dans la constitution. Reconnaissance du droit à expérimentation des régions

2005

Transfert de compétences de l'Etat aux collectivités locales sans compensation financière à long terme. Transfert aux départements des routes et des techniciens ouvriers de service de l'éducation nationale aux départements et régions

2010

Loi réforme des CT
Crée les métropoles et les conseillers territoriaux. Promulguée mais non appliquée.

2015

Discussion au Parlement de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République;

2014

Loi MAPTAM :
- Rétablit la clause de compétence générale
- Crée les métropoles
- Crée une conférence territoriale entre les collectivités locales dans le but affiché de clarifier les compétences de chacune.
La loi du 20 novembre fixe 13 nouvelles régions.

2013

Le conseil général devient départemental, renouvelé intégralement tous les 6 ans au scrutin paritaire binominal majoritaire à 2 tours.

Acte II

Acte III